

## **PROCES-VERBAL de la réunion du comité syndical du lundi 26 juin 2023 à 9h00**

### **ETAIENT PRESENTS**

BERGER Pascal- Saint-André-Le-Puy  
LAFFONT Jacques – Bellegarde en Forez  
LECLERCQ Gérard – Cuzieu  
MARCHAND Sylvain – Montrond les Bains  
MEUNIER David - Bellegarde en Forez  
OULION Emmanuel-Marclopt  
PERCET Serge- Montrond les Bains  
PICARD Christian – Bellegarde en Forez  
RASCLE Jean-François – Cuzieu  
RODRIGUES Jas- Montrond les Bains

### **Absents excusés représentés**

ROCHETTE Georges - Montrond les Bains

### **Absents excusés**

ABERLENC Christian – Saint André le Puy  
ACHARD Jean - Saint-André-Le-Puy  
EYRAUD Catherine – Marclopt  
GRANJON Vincent – Cuzieu  
JAY Christophe – Saint Laurent la Conche  
LICTEVOUT François-Xavier - Rivas  
PHILIPPE Marie France – Rivas  
POYADE Jean-Luc – Saint Laurent la Conche

### **Secrétaire élu pour la session**

Gérard LECLERCQ

Le quorum (plus de la moitié des 18 membres du Comité syndical), étant atteint, la séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 27 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

### **Ordre du jour :**

1. Service Eau Potable- Décision comptable modificative n° 1  
EAU

2. Service Eau Potable - Rapport Annuel 2022 du Délégué - SAUR

#### ASSAINISSEMENT

3. Service Assainissement - Rapport Annuel 2022 du Délégué – SAUR

4. « Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif » (PFAC) – Modification des modalités de calcul pour les réaménagements d'immeuble

#### INFORMATIONS DIVERSES

5. Planning des réunions du 2e semestre 2023

## 1/ 23-06-01 Service de l'eau : Décision comptable modificative n°1

Monsieur le Président rappelle le vote du Budget 2023 du service l'eau.

Il convient d'ajuster les crédits budgétaires conformément aux engagements de travaux. Il présente les écritures comptables suivantes :

<b>Section d'investissement</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
COMPTE ET LIBELLE	MONTANT	COMPTE ET LIBELLE	MONTANT
2315-9913- Travaux BEF Entrée Est	+ 6 000.00 €	238-Avances remboursement	+ 22 000.00 €
2315-9895 Travaux SALP St Cyr	+ 20 000.00 €		
2315-9899 Travaux CZU Bourgée Froide	+60 000.00 €		
2315-9929- MLB ZA Plancieux	-30 000.00 €		
2315-9928- SLLC Secteur Nord	-10 000.00 €		
2315-9930- BEF Ch Ecureuil	-10 000.00 €		
2031-9931 Etude faisabilité SIPROFORS	-14 000.00 €		
<i>Total Dépenses Décision modificative n°1</i>	<i>22 000.00 €</i>	<i>Total Recettes Décision modificative n°1</i>	<i>22 000.00 €</i>
Vote BP 2023 Section d'investissement	4 553 980.00 €	Vote BP 2023	4 553 980.00 €
Section d'investissement -DM n°1+BP 2023	4 575 980.00 €	DM n°1 +BP 2023	4 575 980.00 €

Oùï et délibéré, à l'unanimité, les membres du Comité Syndical par :

- ✳ Approuvent la décision modificative comptable n° 1 pour le Service de l'eau comme énoncée ci-dessus.

## EAU

## 2/ 23-06-02 Service de l'Eau - Approbation du Rapport Annuel du Délégué (Société SAUR) Exercice 2022

L'extrait du rapport annuel du délégué de l'exercice 2022 pour le service de l'Eau est présenté aux élus du comité syndical.

Il est souligné notamment :

- ✓ Une diminution de 15% de la consommation alors que le nombre d'abonnés augmente de 1.42 %,
- ✓ Un rendement de réseau de 78.9 % avec un Indice Linéaire de Perte (ILP) de 1.97 m<sup>3</sup> /jour/km,
- ✓ 19 fuites sur conduites et 16 fuites sur branchements ont été réparées,
- ✓ Pour une facture de 120 m<sup>3</sup>, le prix de l'eau au 1<sup>er</sup> octobre 2022 s'élève à 2.63 € TTC/m<sup>3</sup> toutes parts (SIVAP et SAUR) et abonnement inclus,
- ✓ C'est au total 695 987 m<sup>3</sup> qui a été mis en distribution, dont 213 261 m<sup>3</sup> importés de Chazelles sur Lyon,
- ✓ La hausse de l'importation est directement liée aux essais « BADOIT » et à la baisse de prélèvement des forages,
- ✓ Dépassement de la limite de qualité de 0.1ug/l sur le métolachlore-ESA mais restant inférieur à la Valeur sanitaire maximale de 510ug/l.

- ✓ Les ressources des puits ont été très impactées, suite à la sécheresse de l'été 2022.
- ✓ La SAUR met en garde sur la mise en service des cuves qui peuvent engendrer des mélanges entre les eaux pluviales et l'eau potable. Il faut absolument que les usagers installent 2 vannes non raccordées entre elles.

Le rapport complet est à disposition du public au secrétariat du SIVAP.

Ce document sera transmis aux communes pour information.

Ouï et délibéré, à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

- ☛ Entérinent le rapport annuel du délégataire du service de l'Eau pour l'exercice 2022, tel qu'annexé.

## **ASSAINISSEMENT**

### **3/ 23-06-03 Service de l'Assainissement - Approbation du Rapport Annuel du Délégué (Société SAUR)-Exercice 2022**

L'extrait du rapport annuel du délégataire de l'exercice 2022 pour le service de l'Assainissement est présenté aux élus du comité syndical.

Il est souligné notamment :

- ✓ La poursuite du suivi supplémentaire sur l'hygiénisation des boues dû à l'épidémie de COVID 19,
- ✓ Déversements dans le milieu naturel de 394 m<sup>3</sup> suite à une coupure électrique par ENEDIS le 25 mars 2022,
- ✓ Pose d'un débitmètre sur le rejet des Thermes,
- ✓ Le nombre de mètres cube assujettis à l'assainissement est de 475 502 m<sup>3</sup> et 47 593 m<sup>3</sup> provenant de Loire Forez agglomération,
- ✓ Diminution de la consommation électrique de -8 %,
- ✓ Il a été produit 202 tonnes de matière sèche à la Station d'épuration intercommunale de Plancieux,
- ✓ Pour une facture de 120 m<sup>3</sup>, le prix de l'assainissement, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 s'élève à 2.81 € TTC par m<sup>3</sup> toutes parts (SIVAP et SAUR) et abonnements inclus,
- ✓ Le système de collecte est conforme puisque les volumes déversés par temps de pluie aux points A1 représentent 0.96 % des volumes produits par l'agglomération.
- ✓ Le rejet de la station est conforme aux valeurs imposées par l'arrêté d'autorisation de rejet,
- ✓ La teneur en phosphore (**0,5 mg Pt/l**) dans l'eau traitée respecte la règle du SDAGE Loire en termes de concentration

Le rapport complet est à disposition du public au secrétariat du SIVAP.

Ce document sera transmis aux communes pour information.

Ouï et délibéré, à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

- ☛ Entérinent le rapport annuel du délégataire du service de l'Assainissement pour l'exercice 2022.

4 / 23-06-04 -« Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif » (PFAC) –  
Modification des modalités de calcul pour les réaménagements d'immeuble

Monsieur le Président rappelle la délibération n° 22-09-06 du 19 septembre 2022 fixant le montant de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif à 4 725 € et approuvant la modification des modalités de mise en œuvre de cette participation.

Monsieur le Président explique que l'annexe à la délibération n°22-09-06 et notamment le point 3.C est à modifier pour clarifier le calcul du montant de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif pour les réaménagements d'immeubles avec création de logements supplémentaires générant des Eaux Usées supplémentaires.

Les élus du bureau syndical proposent de modifier comme tel :

Réaménagement d'immeubles avec création de logements supplémentaires générant des Eaux Usées supplémentaires	<b>1 996 €</b> pour le 1 <sup>er</sup> logement supplémentaire + <b>998.00 €</b> / pour les logements supplémentaires suivants
--	--

Les élus du comité syndical doivent délibérer sur ce calcul du montant de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif.

Oui et délibéré, à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- ☛ Approuvent le calcul du montant de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif pour les réaménagements d'immeubles avec création de logements supplémentaires générant des Eaux Usées supplémentaires tel que décrit ci-dessus,
- ☛ Demandent de modifier l'annexe à la délibération n° 22-09-06 telle qu'annexée.

**INFORMATIONS DIVERSES**

4/ Planning des réunions du 2e semestre 2023

Les dates des prochaines séances 2022 des bureaux et comités seront les suivantes :

Bureau Syndical :- Lundi 17 juillet à 9h00

- Lundi 11 septembre à 9h00
- Lundi 16 octobre à 9h00
- Lundi 27 novembre à 9h00

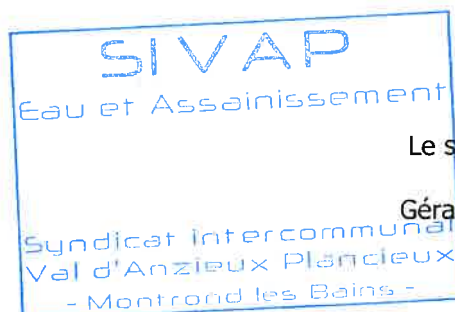
Comité Syndical : - Lundi 25 septembre à 9h00

- Lundi 11 décembre à 9h00

La séance est levée à 11h30.

Le Président

M Jacques LAFFONT



Le secrétaire de séance

Gérard LECLERCQ